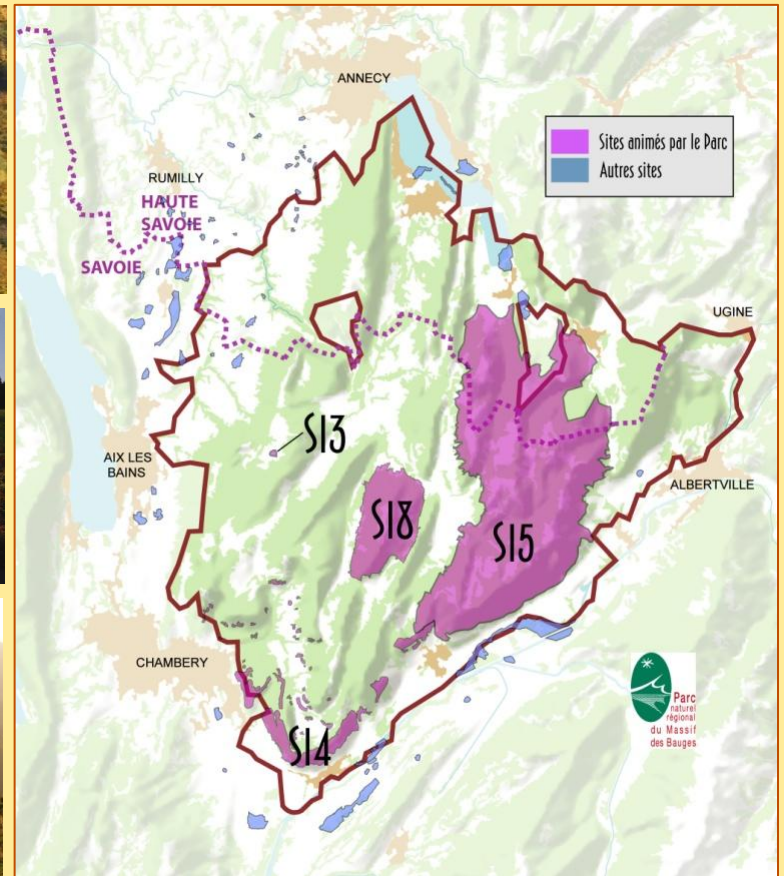
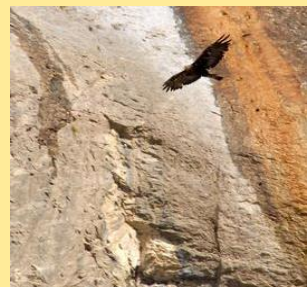


Etat d'avancement de l'animation des sites Natura 2000

Photos : Gilles Lansard, CPNS, PNRMB



1. Bref rappel de la démarche et zoom sur les sites des Bauges
2. Evolution de la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000
3. Actions en cours et perspective 2012



Natura 2000, réseau de sites à l'échelle européenne

=> vise à la **préservation** des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

=> en tenant compte des **activités humaines**, qui servent **d'outils de gestion** et de sauvegarde du patrimoine naturel

(activités agricoles, forestières, activités de loisir et de tourisme...)

une démarche concertée basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation



Les Outils Natura 2000

Pour la **concertation** :

=> Le comité de pilotage

=> Le DOCOB

Pour la **gestion** :

=> Le **Contrat Natura 2000** pour le maintien ou la restauration
et **MAE**

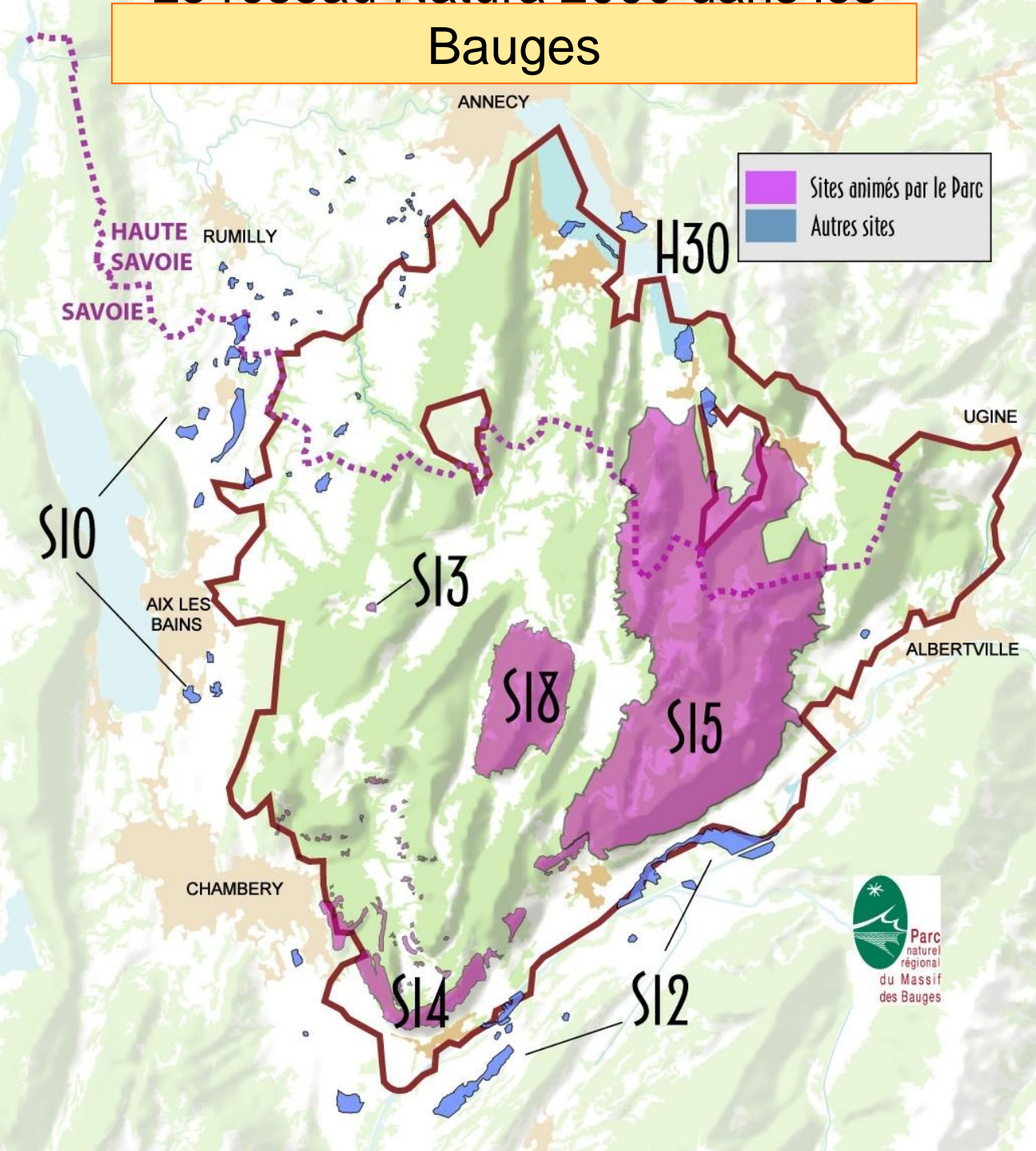
=> La **Charte Natura 2000** pour le maintien

=> L'**évaluation des incidences Natura 2000** pour la prévention

D'autres outils financiers pour gérer l'ensemble du territoire
(FEADER-Région- Agence de l'eau- CG-Commune....)



Bauges



**Forêts, pelouses et prairies,
zones humides, falaises**

44 communes concernées

7 sites : 17 601 ha (20%)

4 sites gérés par le PNRMB

- S13 Tourbières des Creusates
- S14 Rebord méridional
- S15 Hautes Bauges
- S18 Mont Colombier

**3 sites gérés par d'autres
partenaires :CPNS & ASTERS**

- S 10 Zones Humides Albanais
- S12 Zones Humides Combe de Savoie
- H 30 Zones Humides Cluse d'Annecy

CONTEXTE

Evaluation des incidences Natura 2000 instaurée par le droit de l'Union européenne [art. 6.3, de la directive « habitats, faune, flore »]
=> prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000

Contentieux initié par la Commission européenne et condamnation de la France (4 mars 2010) pour transposition incorrecte de la directive « Habitats » => champ d'application trop restreint de l'évaluation des incidences prévu dans le code de l'environnement



Elargissement du champ d'application à des **projets bénéficiant d'un régime réglementaire existant ou non** : documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions.



MISE EN ŒUVRE

Trois "listes positives" :

- une **liste de portée nationale** (décret du 09/04/2011), applicable quelque soit la localisation du projet

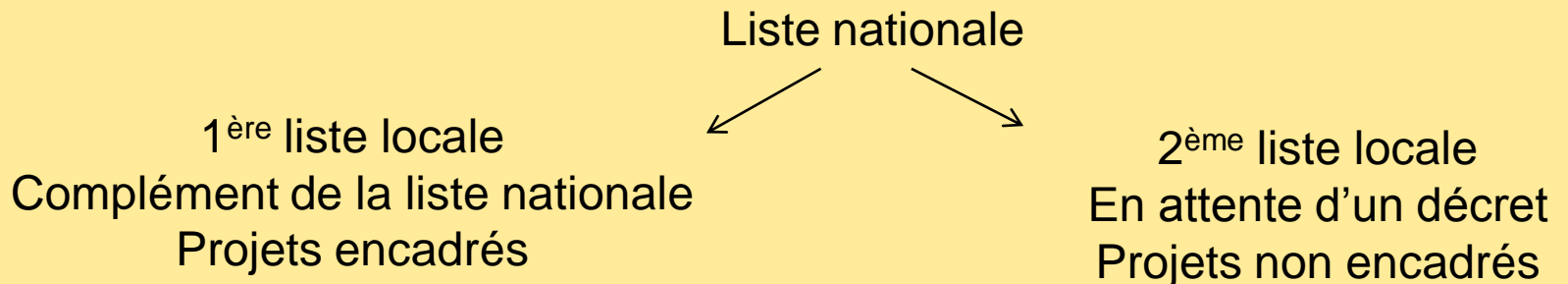
En Savoie et Haute-Savoie:

- une **1^{ère} liste locale** d'application départementale arrêtée par le préfet, applicable à l'intérieur des sites Natura 2000 ou à proximité

=> activités relevant d'un régime administratif existant

- une **2^{ème} liste locale**, en cours d'élaboration pour des activités à l'intérieur des sites Natura 2000 et **ne relevant actuellement d'aucun régime administratif.**

=> régime propre Natura 2000



Quelques exemples d'items soumis dans la 1^{ère} liste (nationale):

- Les documents de planification soumis à évaluation environnementale, les PLU, cartes communales, les UTN, les documents de gestion forestiers,
- Divers régimes d'autorisation ou de déclaration relatifs à la loi sur l'eau, ICPE, études et notices d'impacts, aux dépôts de déchets inertes,
- Certaines coupes d'arbres,
- Les manifestations sportives...



Quelques exemples d'items soumis dans la 2^{ème} liste (départementale)

- Les projets soumis à déclaration d'utilité publique (DUP),
- Les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- L'établissement de réseaux câblés soumis à déclaration,
- Les servitudes permettant l'établissement des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement...



LE CONTENU D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

Ciblée uniquement sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Proportionnée à la nature et à l'importance des projets.

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions cumulées :

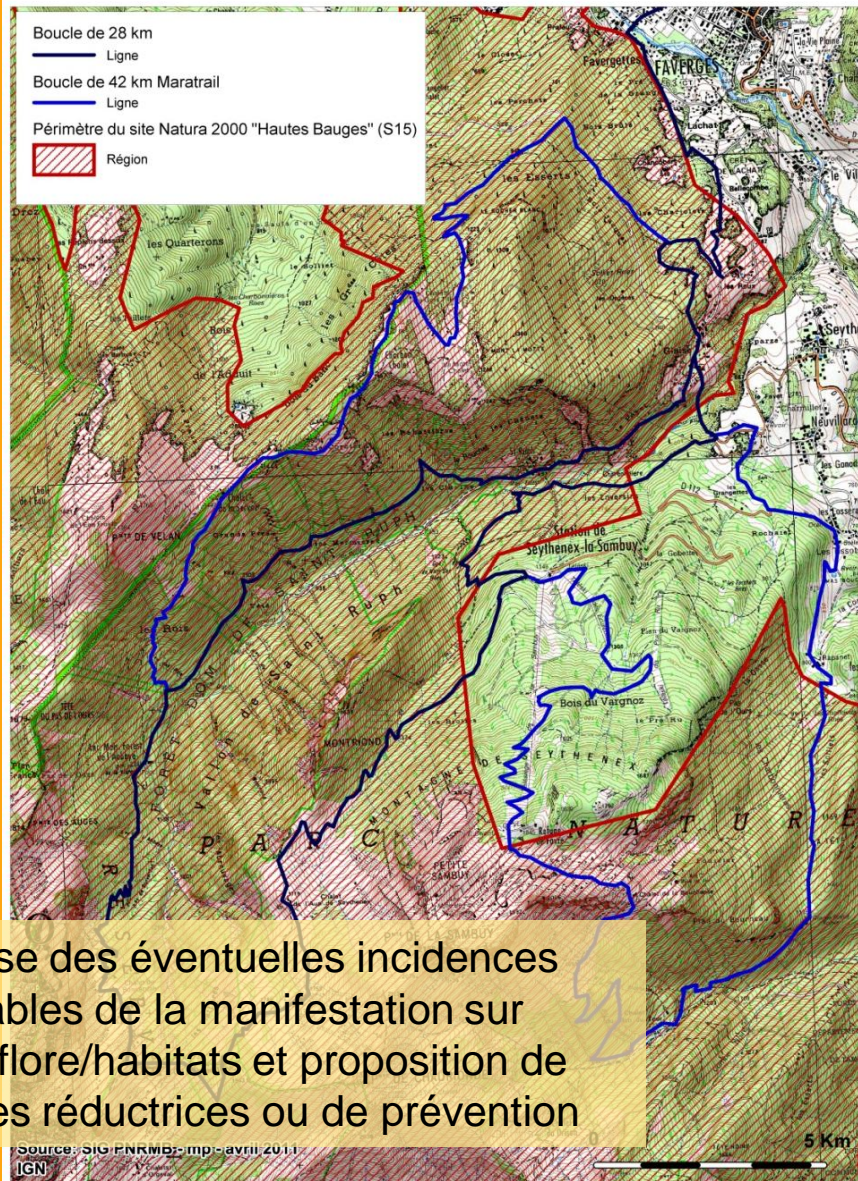
- 1 - Absence de solutions alternatives
- 2 - Raisons impératives d'intérêt public majeur
- 3 - Mesures compensatoires pour protéger la cohérence globale du réseau Natura 2000

➔ Exemple du trail de Faverges (18 juin 2011)

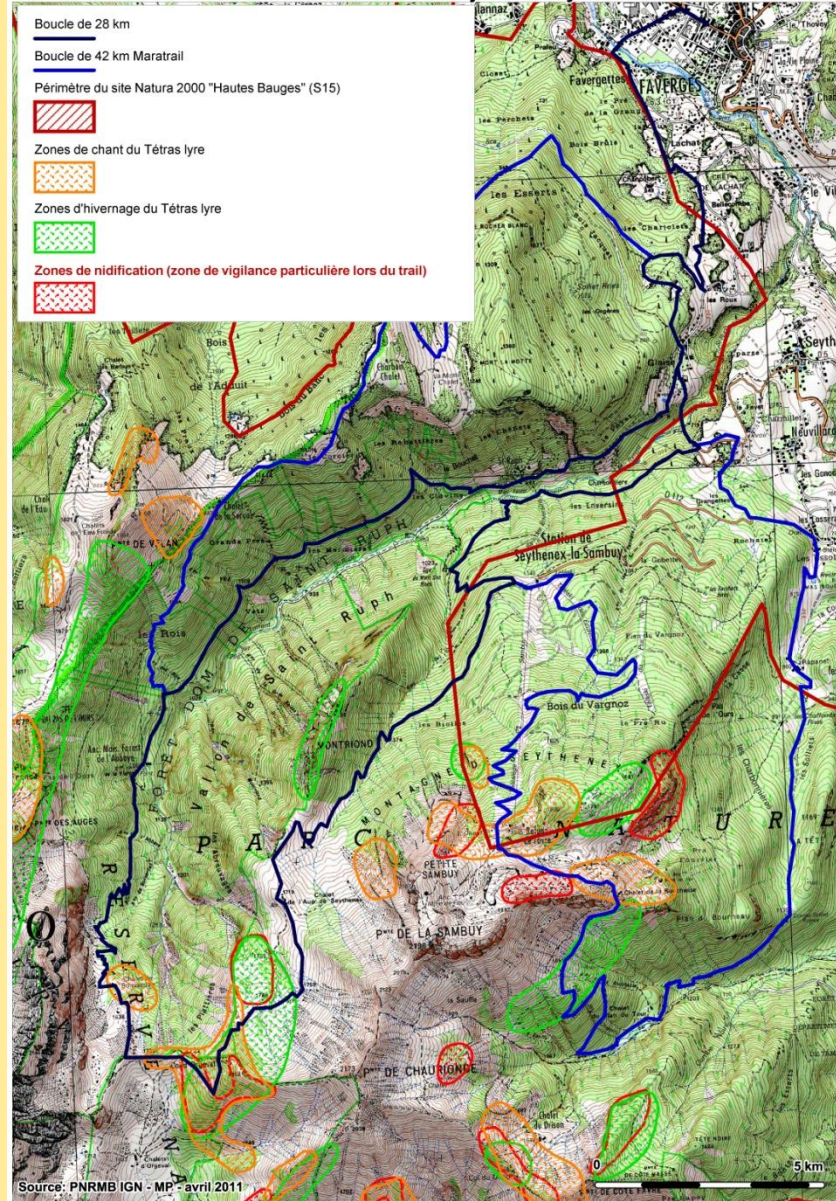


L'ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000 DU TRAIL DE FAVERGES

Localisation des deux boucles du trail de faverges 2011



Localisation des zones à enjeu tétras lyre



Analyse des éventuelles incidences notables de la manifestation sur faune/flore/habitats et proposition de mesures réductrices ou de prévention

Développement d'outils d'accompagnement aux porteurs de projet

www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

Relais à mettre en place sur le site internet du PNRMB
⇒ Fiches synthétiques des sites



Actions en cours

- S 13: Tourbière des Creusates

Par actions des docobs :

A.3: Entretien des milieux par une gestion pastorale extensive...

A.4: Amélioration des équipements pastoraux

Réalisation du plan de gestion pastorale (MAET Alpage) à proximité du Chalet Gralette ↔ travaux d'amélioration des conditions d'exploitation (restauration captage)

A.5: Maîtrise de la fréquentation: Création d'un sentier périphérique

Conventionnement avec les propriétaires en cours, réalisation des équipements à débiter pour l'été

D. Suivi de la végétation et des espèces

Suivis CPNS: Odonates, amphibiens, papillons ... en cours



Actions en cours

- S 18: Mont Colombier

A.1: Signature de charte sur les unités pastorales

Alpage de la Fullie en cours d'adhésion

A.4: Amélioration des points d'eau et de la distribution sur les alpages

Restauration des quatre captages de Rossanaz

Restauration captage de la Fullie et restauration/création desserte interne

- S 18: Mont Colombier et S.15: Hautes Bauges

F.3 Faire des martelages écologiques, où le choix des arbres à prélever est aussi motivé par des critères écologiques

F.2 Mettre en place un réseau de vieux bois écologiquement fonctionnel à l'échelle du site, en particulier dans le secteurs productifs

Préparation de 10 martelages max avec application de l'IBP

Analyse de l'IBP réalisé sur la départementale de la Combe d'Aillon



Sur tous les sites: suivi des MAET et
préparation des nouveaux engagements



Perspectives 2012:

S15 et S18: poursuite des actions F.2 et F.3

Validation des potentialités (espèces, micro-habitats...) dans les forêts identifiées ou en cas d'aménagement forestier, sites Natura 2000 = sites pilotes

S14 et S15: adapter la charte Natura 2000 aux pratiquants des sports aériens...et développer des outils de valorisation de cet engagement

S14: Faire un état des lieux des pelouses (stade embroussaillement...) et perspectives de gestion

Sur tous les sites:

Revégétalisation des talus des pistes multi fonctionnelles: restauration des milieux dégradés et intégration paysagère.

⇒ Expérimentation génie végétal...

⇒ Actions de sensibilisation

Améliorer l'évaluation des incidences en amont des nouveaux projets de piste et proposer des mesures réduisant l'impact.

Poursuite du développement du partenariat api-agri par l'installation de supports de ruche et de médias pédagogiques



Améliorer les connaissances par des inventaires: à définir
Evaluer les actions mises en place

